



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Absents ou excusés : 5

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Michel DELSOL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : Mmes LEBLANC Samira, PETIT Brigitte, AUBARD Marie

MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, SICAUD Éric, FRAISSÉ Gabriel,
RESTOIN Alain, Thomas QUINQUENEL, Loïc MULLER

Absents : Mmes FAUCONNIER Catherine, PLAITANT Cyndie, GENGEMBRE Isabelle,
HOULBRECQUE Jessica, M. HOULBRECQUE Didier

Pouvoirs : de Mme FAUCONNIER à M. HOSTIN
de Mme GENGEMBRE à M. DELSOL
de Mme HOULBRECQUE J. à M. FRAISSÉ
de M. HOULBRECQUE D. à M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC

Ordre du jour

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales 2026
- ❖ Questions diverses

PROCÈS-VERBAL

1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX 2026

Le ministère de l'intérieur a fixé une date obligatoire pour les élections des délégués sénatoriaux issus du Conseil Municipal de notre commune.

Pour ce scrutin, trois délégués titulaires et trois suppléants doivent être élus.

Ces délégués ont pour vocation de participer à l'élection des six Sénateurs de la Gironde qui se tiendra le dimanche 27 septembre 2026.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Délégués Titulaires : MM. DELSOL Michel, HOSTIN Xavier, FRAISSÉ Gabriel

Délégués Suppléants : Mmes LEBLANC Samira, AUBARD Marie, PETIT Brigitte

Chaque candidature présentée obtient 14 voix.

Les trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants sont ainsi élus à l'unanimité.

Le procès-verbal de désignation est établi et envoyé à l'issue du scrutin, le 5 juin 2026 aux services de la Préfecture, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

❖ **Pas de QUESTIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal : 25 juin 2026 à 20 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 30